



## VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-035

**OBJET : Remboursement anticipé partiel du prêt à court terme souscrit auprès du Crédit Agricole sur n° 00003221339 sur le budget annexe « Opération d'Aménagement rue de La Tour ».**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Dates de convocation :**  
3 avril 2025

**Dates de publication :**  
3 avril 2025

**Nbre de conseillers en exercice :** 21

**Nbre de votants :** 16

(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

**Secrétaire de séance :**

**Étaient présents :** TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, DEBLOIS-CARON Christine, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GRUDLER Agnès, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer,

**Étaient absents :**

BOURGOGNE Julien (excusé, pouvoir à DEBLOIS-CARON Christine), PASQUIER Hugo (excusé), SERAY Philippe, DAMOTTE Stéphane (excusé), GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, Mme COSSÉ Delphine.

Mme Jennifer GANGNEBIEN

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Budget primitif 2025 du budget annexe Opération d'Aménagement rue de la Tour préalablement approuvé par le Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n°2022-DEL-086 approuvant la souscription du prêt à court terme n°00003221339,*

*Considérant que nous avons reçu les produits des ventes des terrains aménagés de l'opération d'aménagement rue de la Tour,*

*Considérant que dans le cadre d'une bonne gestion des emprunts et ayant terminé la vente des terrains aménagés,*

*Il est proposé de rembourser par anticipation la somme de 600 000 € sur le prêt n°00003221339 souscrit auprès du Crédit agricole afin de le solder.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR*

**Article 1.** De rembourser par anticipation la somme de 600 000 € sur le prêt n° 00003221339 souscrit auprès du Crédit Agricole sur le budget annexe « Opération d'Aménagement rue de la Tour ».

**Article 2.** Dit que ce remboursement aura lieu le 2 juin 2025 à l'échéance trimestrielle du prêt n° 00003221339.

**Article 3.** Monsieur le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,  
Jennifer GANGNEBIEN



A HOUDAN, le 10 avril 2025

Le Maire,  
Jean-Marie TETART

La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 11 avril 2025 14:59  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20250411-38576.xml;  
078-217803105-20250409-2025\_DEL\_035-DE-1-2\_43335.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-11(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025\_DEL\_035

Objet acte: Remboursement anticipé partiel du prêt à court terme souscrit auprès du CA sur n° 00003221339 sur le budget annexe Opération d'Aménagement rue de La Tour.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.3-Emprunts

Identifiant Acte: 078-217803105-20250409-2025\_DEL\_035-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**